

Rémunération des apprentis

à compter de janvier 2026

Montant du SMIC mensuel brut au 1er janvier 2026 : 1 823,03 €

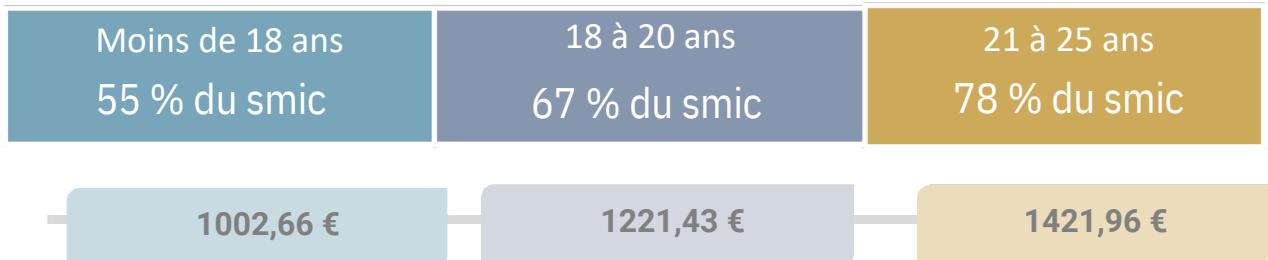
1ère année de contrat (CAPa 1ère année)



2ème année de contrat (CAPa 2ème année et 1ère BAC PRO)



3ème année de contrat (Terminale BAC PRO)



*L'apprenti(e) doit être âgé(e) **au minimum de 16 ans**. Il est toutefois possible d'être apprenti(e) à 15 ans si l'âge est atteint entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile de la première année du cycle de formation. Le jeune doit avoir également terminé son année de 3e.

MONTANT DE L'AIDE DE L'ETAT 2026 VERSÉE AUX ENTREPRISES EMPLOYANT DES APPRENTIS :

5 000€, soit environ 416€ / mois pendant les 12 premiers mois du contrat

L'aide exceptionnelle aux entreprises recourant à l'apprentissage est reconduite en janvier 2026 :

- **6 000€** lorsque les apprentis sont en situation de handicap, cumulables avec les autres aides spécifiques ;
- **5 000€** pour les entreprises de moins de 250 salariés (la première année du contrat) ;

Par principe, la **durée du contrat d'apprentissage** est égale à celle du cycle de formation théorique : au minimum 6 mois et au maximum 3 ans, selon le diplôme préparé et/ou le niveau de l'**apprenti(e)**.

Liens utiles pour tout savoir sur l'apprentissage

<https://www.ocapiat.fr/capalt/faq-le-maitre-dapprentissage/>

<https://travail-emploi.gouv.fr/aides-aux-contrats-en-alternance-guide-pratique-destination-des-employeurs-et-des-organismes-de-formation>